



**DISCOURS DE LA 16IEME RENTRÉE SOLENNELLE  
(PRONONCÉ LE 17 JUIN 2022)  
PAR MONSIEUR LE BÂTONNIER PIERRE DUNAC  
ET LE VICE-BÂTONNIER FRÉDÉRIC LANGLOIS,**

1492 – Voilà 530 ans exactement, les navires d'Isabelle de Castille, notre proche voisine de l'autre côté des Pyrénées, découvraient un nouveau continent.

Un nouveau monde s'ouvre aussi À Toulouse cette même année, un nouveau monde pour la justice Toulousaine, puisqu'en 1492 est inaugurée cette salle qui nous accueille aujourd'hui.

530 ans d'histoire judiciaire nous contemplent du haut des 187 caissons qui nous surplombent

On jugeât ici de l'usurpation d'identité de Martin Guerre, du crime de lèse-majesté du Duc de Montmorency en présence de Montaigne et, voilà 260 ans, on condamnât Jean CALAS

Le R de « République » orne ses murs, en remplacement du K dont vous observerez que subsiste la pointe de l'oblique supérieure sur l'arrondi du R;  
K pour Karolus, en hommage à Charles VII, et ici même François 1<sup>er</sup> et Charles IX y ont tenu un lit de justice c'est dire si le lieu porte en lui toute la symbolique d'une justice indépendante exercée au nom d'une souveraineté pour le bien de tous.

C'est ici que chaque année depuis toujours les nouvelles promotions d'avocats prestant serment

C'est ici que nous-mêmes, en gants blancs pour cette unique occasion, avons prêté serment il y a de cela quelques années

C'est ici aussi voilà 30 ans déjà que j'ai élimé ma robe nouvellement confectionnée pour la 1<sup>ère</sup> fois sur les bancs de la Cour d'Assises soutenu en cela par le regard toujours chaleureux et les paroles rassurantes d'un certain Georges CATALA, figure emblématique de notre barreau, combattant inlassable des Cours d'Assises auquel, avec beaucoup d'émotion, j'adresse un hommage reconnaissant et amical même s'il m'a contraint à acter au 31 décembre 2021 sa décision de raccrocher la robe après 53 années d'une vie d'avocat nourrie d'intelligence, d'empathie et de fulgurances, de lapsus qui n'en étaient point et qui lui permettaient de feindre la maladresse pour mieux ajouter le rire au verbe.

C'est évidemment grâce à lui aussi que cette salle d'audience a pour moi un parfum particulier

Quel endroit incroyable, qui respire le contradictoire, l'odeur du tissu, des sacs de preuves d'antan, des robes noires, des robes rouges, de l'hermine et du velours des fauteuils.

C'est donc naturellement ici que nous avons l'immense honneur encore cette année de déclarer ouverte la 161<sup>ème</sup> séance de rentrée solennelle du Barreau de Toulouse et de la Conférence.

184<sup>ème</sup> anniversaire de la première séance solennelle de Rentrée qui a eu lieu le 6 juin 1838 mais, malheureusement, et l'année 2020 en est une triste illustration, seulement la 161<sup>ème</sup> rentrée puisque cette manifestation n'a pas toujours pu avoir lieu chaque année.

23 interruptions, liées aux affres de l'histoire, en près de deux siècles qui n'ont en rien entamé l'attachement des avocats de Toulouse à leur Barreau, leur solidarité et leur foi en notre serment que traditionnellement nous prêtons ici même dans cette Grand'Chambre.

## **Civilités**

**Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux**, Cher Jérôme Gavaudan,

Votre présence, à la faveur de l'agenda nécessairement capricieux de notre Garde des Sceaux, nous honore,

Vous le savez, c'est la 3<sup>ème</sup> fois que vous nous rendez visite, vous êtes ici chez vous et nous ne saurions trop vous remercier pour les actions menées par le CNB et à ce titre je suis très fier que l'institution que vous incarnez et qui nous représente ait été signataire de l'appel de Vienne conjointement avec les représentants de la profession des États membres de l'UE et du Conseil de l'Europe.

**Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outremer**, Cher Bruno BLANQUER, je vous associe immédiatement ici à mes remerciements puisque la Conférence que vous représentez est également signataire de cette déclaration.

Cher Jérôme, Cher Bruno, cette déclaration s'imposait tant il est aujourd'hui opportun, sinon indispensable, d'alerter l'opinion publique et les gouvernants, à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, sur les menaces et dangers immédiats auxquels les démocraties sont confrontées.

- Appeler avec force au respect de l'État de droit, en toutes circonstances et même en temps de crise,
- Rappeler les limites éthiques du recours à l'intelligence artificielle pour n'en garder que les aspects vertueux, renforcer la protection et l'indépendance de la profession d'avocat, vigie des libertés, dans le cadre d'instrument juridique internationaux, norme supranationale incontournable, intégrant la sauvegarde du secret professionnel,
- Rappeler encore que l'honneur des démocraties résident dans l'accès au droit et à la justice de tous, en ce compris les plus faibles, les plus vulnérables et les personnes exilées
- Inscrire enfin au cœur de nos préoccupations le droit de vivre dans un environnement préservé et respecté comme pleine composante des droits humains.

Tel est le sens de cet appel de Vienne dont je vous sais gré au nom du barreau au sein duquel, au demeurant, nous avons créé cette année une Commission droit de l'environnement.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent »<sup>1</sup>

Ils donnent tout au présent et leur présence amicale nous honore tout autant, je veux remercier chaleureusement **les Bâtonniers de la Conférence des barreaux du grand sud-ouest, au premier rang desquels le Président de cette grande Conférence, Arnaud TRIBILLAC**, et avec lui les Bâtonniers des barreaux de :

- |                   |               |
|-------------------|---------------|
| - L'Ariège        | - Bayonne     |
| - Bergerac Sarlat | - Béziers     |
| - Brive           | - La Rochelle |
| - Libourne        | - Lot         |
| - Mont de Marsan  | - Narbonne    |

À leurs côtés les Bâtonniers des grands barreaux, qui composent la Conférence dite, en toute logique, « des cent » puisqu'elle compte les barreaux de plus de 500 avocats ... Bienvenus à nos amis Bâtonniers de :

- |                   |               |
|-------------------|---------------|
| - Aix en Provence | - Bobigny     |
| - Bordeaux        | - Créteil     |
| - Grasse          | - Grenoble    |
| - Haut de Seine   | - Lyon        |
| - Marseille       | - Montpellier |
| - Nice            | - Rennes      |
| - Rouen           | - Strasbourg  |
| - Toulon          | - Val d'Oise  |
| - Versailles      |               |

Nous voulons aussi rendre un hommage chaleureux **aux personnels de l'Ordre** dont on ne vantera jamais assez le dévouement et l'investissement au service de n institution et de ses avocats.

Et nous souhaitons également y associer **les membres du Conseil de l'Ordre** ainsi que l'ensemble des délégués ordinaires, qui œuvrent bénévolement au profit de notre communauté de 1800 avocats que compte notre Barreau.

**Monsieur le Président de la Cour Administrative d'Appel,**

Votre présence nous honore, le Barreau de Toulouse a une parfaite conscience de l'importance majeure du contentieux administratif qui trouve désormais, oserai-je dire enfin, à s'exprimer en cause d'appel aussi au cœur de notre ville.

**Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel,**

Vincent Auriol et François Mitterrand le savaient bien, il faut d'abord convaincre la capitale d'Occitanie pour ensuite diriger à Paris.

Nous vous adressons ici nos sincères félicitations pour votre nomination et tous nos vœux de réussite dans vos nouvelles fonctions vous accompagnent.

**Monsieur le Procureur Général,**

Merci de rester parmi nous, non point que vous n'ayez pas encore convaincu, mais nous devons ensemble continuer de convaincre et notamment Paris et sa place Vendôme de l'impérieuse nécessité d'avoir à abandonner les ors de leur quotidien pour enfin tenir compte de manière pragmatique des réalités de notre terrain.

**Monsieur le Vice-Président et délégué de Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de TOULOUSE, Monsieur le Procureur de la République,**

Acceptez nos remerciements pour la richesse de nos échanges toujours constructifs et respectueux des devoirs et prérogatives de chacun. Empreints du même pragmatisme nous œuvrons ensemble, loyalement et dans une confiance mutuelle sans faille, nonobstant l'indigence budgétaire des dotations, pour amoindrir la lente et inéluctable dégradation des conditions de travail de notre communauté judiciaire.

**Madame la Présidente du Tribunal Administratif,**

**Monsieur le Président du Tribunal de commerce**

**Monsieur le Président du Conseil de Prud'hommes**

Vous savez le barreau de Toulouse profondément investi au sein de chacune de vos juridictions, permettez-moi de vous associer pleinement à nos remerciements.

Nous savons le Tribunal Administratif en souffrance de moyens pour l'heure, revers peut-être mal anticipé de la médaille Cour d'Appel,

Nous savons les projets concernant un éventuel Tribunal des affaires économique et un possible tribunal du travail, nouvelle sémantique pour les tribunaux de commerce et les Conseils de Prud'hommes, Soyez assurés que nous n'aurons de cesse de nous adapter et de contribuer avec vous à l'œuvre de justice dans toute sa diversité.

**Madame la Conseillère municipale,**

déléguée à l'égalité, représentante de Monsieur le Maire de TOULOUSE et Président de Toulouse Métropole, Chère Julie ESCUDIER, très chère Consœur,

Je me réjouis de votre présence, es-qualité, mais aussi parce que vous incarnez on ne peut mieux à la fois l'avocat dans la cité et l'étroite proximité de la ville de Toulouse avec son Barreau.

**Monsieur le Président de l'Université de TOULOUSE 1 Capitole,**

Nous ne rappellerons jamais assez les liens étroits qui unissent votre Université et l'Ordre des avocats de Toulouse. Nous vous remercions.

**Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit,**

Sincères Félicitations pour votre récente élections, cette faculté qui a édifié tant d'avocats, de magistrats, de personnels de justice dont beaucoup sont ici aujourd'hui, a toute notre reconnaissance et formons ensemble le vœu d'une proximité toujours plus grande entre nos deux institutions.

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres et Ordres Professionnels,

Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités Civiles, Militaires et Religieuses,

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

Merci à vous toutes et à vous tous une fois encore d'être présents ici en ce jour, nonobstant la chaleur qui nous accable

**18 mois** de bâtonnat ... c'est insignifiant dans le sablier du temps de ce lieu intemporel

18 mois parcourus à 2, non point 9 mois chacun mais bien 18 mois ensemble.

Nous avons à nous deux, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, plus d'un demi-siècle d'exercice de la profession dans des domaines différents et, forts de notre expérience nous pensions bien connaître les ressorts de ce métier et nos contemporains.

Nos certitudes, s'il en était, furent très vite dissipées et ce dès le 1<sup>er</sup> courrier nuitamment adressé le ... 1<sup>er</sup> janvier 2021 justement, son auteur se reconnaîtra probablement...

Avec l'humilité qui s'impose à ceux qui savent estimer l'étendue du chemin à parcourir, nous avons très vite compris, à l'instar de chacun de vous ici, je n'en doute point, Mesdames et Messieurs les bâtonniers, qu'il nous faudrait très vite apprendre un autre métier.

Gérer une organisation qui doit répondre aux problématiques communes et quotidiennes de 1800 avocats, répondre chaque jour, sans exception, à un nombre incalculable et toujours croissant de mails,

Répondre aussi, quotidiennement, à toute sorte d'appels téléphoniques puisque nous avons eu l'idée, que nous croyons néanmoins toujours bonne, de rendre public nos numéros de téléphone portable personnels, signe d'une volonté assumée d'être à chaque instant disponible, reconnaissance légitime également pour ceux qui nous ont fait l'honneur de les représenter.

Il faut redire ici aux plus jeunes d'entre nous, les plus anciens le savent déjà, et notamment à ceux dont c'est la rentrée et auxquels nous avons remis la semaine dernière le guide du jeune barreau, qu'ils ont le droit et même le devoir d'user et d'abuser de nos numéros de téléphone et que l'absurde caricature du bâtonnier hautain, distant et inaccessible est à la réalité ce qu'évoque la cantatrice chauve, dont tout un chacun sait qu'elle ne fut ni cantatrice ni chauve<sup>2</sup>.

Arbitrer des conflits, concilier, rassurer, approuver des comportements, en déconseiller d'autre, en faire cesser aussi, rappeler les règles, expliquer combien elles nous gardent collectivement et donc combien nous nous devons d'en être individuellement les gardiens.

Penser, respirer, vivre déontologie, chaque avis devant être pesé et documenté, précédé d'interrogations et d'hésitations pour espérer ne point se tromper lorsque a décidé.

Il faut aussi, savoir écouter, entendre les confidences parfois intimes et toujours secrètes de ses pairs, soutenir la détresse des âmes, le désespoir des cœurs, le découragement aussi souvent, assister, préconiser, accompagner, aider, protéger, faire de la confraternité le principe exacerbé et pourtant élémentaire de son quotidien.

Curieux sinon singulier métier alors surtout qu'il faut aussi savoir nouer un dialogue permanent et constructif avec les magistrats et les fonctionnaires du greffe, entendre leurs contraintes et contingences, faire valoir les nôtres, et concilier le tout au bénéfice de tous.

Savoir se départir des postures convenues ou attendues et ne pas en attendre, se dire les choses sans complaisance ni connivence, simplement faire du principe de loyauté l'axiome premier des échanges au sein de notre famille judiciaire.

Curieux ou singulier métier aussi qui révèle chez chacun d'entre nous, et c'est évidemment pour cela que vous êtes là Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Vice-Bâtonniers, la soudaine conscience de l'appartenance à une famille qui s'étend au-delà des frontières de notre seul barreau et qui nous incline spontanément à une solidarité naturelle, parce que nécessaire et fédératrice.

Et puisqu'il s'agit d'un métier singulier nous avons choisi de l'exercer à 2, une sorte de bâtonnat au carré ; selon Camus « créer, c'est vivre deux fois », selon nous « créer à 2 c'est vivre 4 fois », et on ne vit jamais assez !

Le chiffre 2 évoque le duo pour le musicien, l'harmonie dans la réflexion

Le chiffre 2 est aussi le numéro atomique de l'hélium, ce gaz noble qui permet aux scaphandriers l'exploration des abysses, une sorte de profondeur dans la réflexion.

Et puis, parce que nous sommes à Toulouse, le numéro 2 c'est celui du talonneur, cet acteur altruiste premier au contact de l'adversité pour préserver et transmettre le jeu au partenaire suivant.

Le partenaire suivant c'est aussi parfois celui qui nous remplace, entre la vie et la mort il n'y a qu'un pas, du bonheur à la tristesse, et en cette audience solennelle il nous incombe de nous souvenir de nos morts et de célébrer la mémoire de ceux de nos confrères qui nous ont quitté récemment

### **Hommage aux confrères**

**Joseph Hilaire WOTO**, né au Cameroun en 1946, il nous quitte le 28 novembre 2021 après 41 années d'une carrière précédée d'une Thèse sous la direction du professeur et Bâtonnier Roger MERLE. Il fait ses premières armes en qualité de collaborateur de Me Jean-Paul ESCUDIER. Il était détenteur d'une maîtrise de lettres, il avait le verbe haut et chacun garde en mémoire son habileté à livrer ses convictions de l'instant.



### **Béatrice BARTHE-ROUJOU de BOUBEE**

Née le 23 janvier 1943, elle avait prêté serment en 1969, et nous abandonne le 17 janvier dernier, orphelins de son sourire, de sa bonté communicative et de sa confraternité innée. Longtemps membre du Conseil de l'Ordre, puis avocat honoraire, elle fut la confidente naturelle de ceux qui étaient dans la difficulté ou l'épreuve.



Animée d'une bienveillance spontanée pour son prochain, elle aimait aussi découvrir le monde sur lequel elle portait toujours un regard émerveillé.

### **Philippe DOUTRE-SCHEMBRI**

Né le 18 juillet 1966, il était de la promotion 1992, il nous quitte au mois de mars dernier après douze années de lutte contre la maladie qui, à son corps défendant, l'écarta des prétoires où il aimait à penser et à dire qu'il reviendrait un jour.

Permettez-moi d'associer l'Ordre des Avocats aux deuils des fonctionnaires des greffes et d'évoquer la mémoire de **Madame Sandrine ALARCON**, greffière connue et appréciée de tous, cheville ouvrière de la facilitation du quotidien de chacun, elle était de notre partie intégrante de notre famille judiciaire.

De la vie et la mort il n'y a qu'un pas, de l'état de droit et l'état de guerre il n'y a même pas un pas, juste une petite marche, celle du populisme nourri aux relents d'un nationalisme obscur et funeste.

Comment ne pas penser un instant ici à ceux de nos confrères que nous affrontions hier sur les terrains festifs des luttes sportives et que nous sommes impuissants aujourd'hui à secourir.

Comment vous décrire la brutalité de la tempête qui les emporte et les contraint à renoncer à la bataille des mots pour prendre les armes ?

Parce que nous les connaissons, parce qu'il y a moins de 4 mois ils s'entraînaient encore pour porter haut les couleurs de leur barreau lors de la traditionnelle coupe du monde de football des avocats ?

Ce soir ils sont parmi nous.

Regardez-les dans ce diaporama :



*“Mourir en combattant, c'est la mort détruisant la mort. Mourir en tremblant, c'est payer servilement à la mort le tribut de sa vie.”<sup>3</sup>*

Songez un instant qu'ils ne nous ont pas demandé des vivres ou des médicaments, mais des gilets pare-balles et des fusils d'assaut.

Leur courage force notre admiration, ils défendent nos valeurs, notre idéal de paix et de justice, ils méritent nos applaudissements, témoignage de notre gratitude et de notre solidarité.

Nous gens de justice, famille judiciaire, n'avons ni frontière ni pays, il n'est pas des États de droit, il n'y a qu'un État de droit, l'état de l'être, celui qui nous réunit tous par-delà les limites de nos territoires, au-delà de nos différences culturelles, en une conviction unique qui résume tout : la justice !

Et il n'y a d'ailleurs pas de démocratie sans justice.

L'heure n'est finalement pas plus légère ici lorsqu'il s'agit, au gré d'une petite loi, une de plus, auto-proclamée « de confiance », de présomptueusement prétendre avoir réparé notre justice et, pourquoi pas bientôt, nous « *défendre de peindre la prudence, de donner à Thémis ni bandeau, ni balance* »<sup>4</sup>.

Concédonsons que le discours politique respire la sincérité mais convenons qu'il a le souffle court, notre justice est à bout de souffle, prête à s'effondrer au bout d'une ruelle, celle filmée par Jean-Luc Godard, sous les yeux de cette fiancée perdue de la place Vendôme qui l'a si longtemps dénoncée.

Que le faste et le lustre de cette salle d'audience ne nous égarent pas en effet.

Ils ne sont que les trompe-l'œil d'une Justice en totale déshérence, abandonnée depuis des décennies.

Des trompe-l'œil qui cachent les dossiers qui s'entassent dans les greffes, autant de vies rendues impossibles dans l'attente de l'issue d'un litige, qu'un jour peut-être un Juge finira par trancher.

Cette vacuité institutionnelle interroge le concept même de démocratie au 21<sup>ème</sup> siècle

Des évidences :

- Comment une Justice peut-elle être indépendante dès lors qu'elle n'est pas maître de son budget ?
- Comment peut-il y avoir séparation des pouvoirs dès lors qu'il revient à l'exécutif de répartir les moyens matériels et humains entre les juridictions ?
- Comment comprendre que l'institution judiciaire ne dispose pas d'une autonomie budgétaire qui garantirait sa totale indépendance ? tel que cela est le cas dans de nombreux pays mais également ici, en France, s'agissant de la Justice administrative ou même de la Cour de Justice de la République ? (dont les jours semblent toutefois comptés)

Trompe-l'œil que le décorum ne suffit plus à dissimuler à nos concitoyens, confrontés à des délais de procédure inacceptables.

Le manque de moyens donnés à la Justice ébranle un contrat social déjà contesté par certains qui ne s'en cachent même plus et qui, au contraire, exaltent populisme et complotisme.

Il ne suffira pas d'un texte fourre-tout pour restaurer la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire.

Depuis de plus de 30 ans la justice n'est malheureusement plus un sujet pour nos gouvernants ; Dans un monde où le slogan a remplacé le concept, d'aucuns placent la sécurité au-dessus de la Justice.

De la perte d'intérêt à l'absence de moyens,

il y a là une logique comptable implacable.

Dans cette même logique, certains aujourd'hui imaginent, à défaut de donner à la justice la capacité matérielle qu'elle mérite, d'extraire du ministère du Juge des pans entiers de contentieux.

Nous sommes à l'ère de la grande mystification de la déjudiciarisation a multiples visages :

- Tout d'abord la barémisation qui annihile le pouvoir d'appréciation du juge et qui n'est autre que le sacrifice du juste et de l'équité sur l'autel de la rationalisation et de la simplification à bas prix.
- Ensuite, les modes alternatifs de règlement des différends, ou des litiges, c'est selon les MARD ou les MARL.

« *Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès* »<sup>5</sup>, certes s'il s'agit de dire qu'un jugement contraignant est plus désagréable qu'un accord consenti.

Mais aujourd'hui la tentation est devenue grande d'user des modes alternatifs comme d'une voie systématique de délestage du flux des contentieux que l'institution judiciaire est dans l'incapacité d'absorber.

Si vous voulez voir un juge vous attendrez au moins une année. Alors !

« déMARDez-vous » !

L'injonction de rencontrer un médiateur n'est autre, bien souvent, qu'un tour de passe-passe qui permet de différer le moment où le Juge devra se pencher sur le litige, tout en donnant l'illusion au justiciable que son dossier est en cours de traitement.

- Enfin, le visage du futur, l'intelligence artificielle qui pourrait à terme remplacer le Juge.

Prenons garde aux dangers de l'aide à la décision puisque, mathématiquement, à force de boucles informatiques, algorithmes qui n'ont jamais que l'intelligence de leur programmeur, la solution accidentellement ou momentanément majoritaire devient, à terme, automatiquement unanime.

Avec pareil système, plus de revirements de jurisprudence, plus de création prétorienne telle que la responsabilité du fait des choses, voilà ce qu'annonce cette Justice prédictive, faisant du Juge un Oracle sans office.

À la maison USHER d'Edgar Allan POE<sup>6</sup> a succédé celle de Ray BRADBURY<sup>7</sup> qui nous sert désormais de toit que nous devons partager avec ses machines infernales.

Cette chronique n'a plus rien de martienne et les petites machines, hors de contrôle, pourraient précipiter la chute de la maison de Thémis.

Ainsi le nouveau mécanisme de la prise de date préalable obligatoire, par exemple, a, peu à peu, toutefois très vite, eu pour effet mécanique de différer, à un terme de plus en plus lointain, la première date d'audience.

Encore, combien de litiges auront été soustraits à l'analyse des juges de second degré par l'horlogerie maléfique de la procédure d'appel et l'enchaînement de ses multiples chausse-trappes, contournement pernicieux du principe du double degré de juridiction.

Le RPVA lui-même, instrument obligatoire, présenté tel le triomphe de Bacchus<sup>8</sup> constitue-t-il réellement un progrès dès lors qu'il contraint au lieu de faciliter ?

Saluons ici la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui, sur le fondement de principes que nul ne devrait jamais oublier, vient de censurer la Cour de Cassation en professant que le formalisme excessif est contraire aux exigences d'une société démocratique<sup>9</sup>.

Convenons ensemble que la justice est bien loin d'être réparée, pardon ! nouvelle rhétorique oblige : #justice pas réparée !

Un Exemple pour illustrer le propos :

#je sollicite l'aide juridictionnelle

Je dois renseigner le nouveau dossier d'aide juridictionnelle qui fièrement arbore cet exorde marketing prometteuse :

« Nous Sommes là pour vous Aider »

Trois pages de plus que le précédent formulaire abscons que peu de justiciable pouvait déjà remplir.

Nous sommes là pour vous aider ?

Qui donc ? :

- le ministère de la justice ?
- des téléopérateurs en sous-sols place Vendôme sous les ors de van cliff, Cartier, Chaumet ou Boucheron ?
- une plateforme délocalisée peut-être ?

Quelle prétendue intelligence, aussi hasardeuse qu'hors-sol et en tout état de cause ignorante des réalités de nos concitoyens, s'est imaginée que nul ne fustigerait pareille aberration.

Je plaide pour un nouveau slogan à faire figurer en tête des formulaires « CERFA » :

Seuls les Avocats sont là pour vous aider !

Tel est là enfin une vérité qui respire la sincérité sans avoir le souffle court et qui ne soit pas du registre de la publicité mensongère.

Autre vérité : rien n'est fait pour aider l'avocat

Exemple : #je veux divorcer

RDV client, rédaction du projet d'assignation, accord du client, on y serait presque mais ici, au tournant, vous guette les affres de cette duperie « magendiesque » qu'est la prise de date.

(Lors de notre précédente rentrée nous avons reconnu tout de même à Monsieur Magendie d'avoir eu le courage ou plus probablement l'inconscience de se dénoncer, le faiseur de la prise de date fait bien de demeurer dans l'anonymat ...) – parenthèse refermée sur cette considération qui n'est pas martiale mais signe toutefois l'agacement,

Cliquez donc sur l'item :

« réservation de date d'audience »

Puis, dans un nouveau menu interminablement déroulant, choisissez la nature de l'affaire

Prenez donc un ¼ d'heure pour renseigner les mentions prescrites à peine de nullité par l'article 56 du CPC, renseignements figurant pourtant déjà dans votre assignation – que Bercy nous remercie, un moyen supplémentaire pour ne pas recruter de fonctionnaires de greffe –

« Validez »

Et, votre agenda en main, prêt à choisir la première date utile pour laquelle vous serez disponible, découvrez alors, non sans stupéfaction, ce message récurrent :

« pas de date disponible, veuillez contacter le greffe »

#Vous pouvez toujours essayer !  
#expliquez donc ça au client !

Nous sommes là concrètement à l'ère de notre justice prétendument réparée, en réalité considérablement dégradée, inopérante, inefficace et désespérante, du 21<sup>ème</sup> siècle.

Quel est le sens d'une démocratie qui n'est plus capable de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la résolution pacifique des conflits, pilier du contrat social ?

Il est temps de se pencher sérieusement au chevet de l'institution judiciaire qui, si elle échoue dans ses missions, laissera la place à la justice privée, celle des règlements de compte, de la vengeance, du populisme, du communautarisme et fera le lit des autocrates les plus sombres, ceux qui voudront nous imposer le choix du prénom de nos enfants.

Nos enfants, ce sont eux qui nous intéressent, qui nous préoccupent, et pour l'édification desquels il faut sans cesse répéter que l'autorité judiciaire est gardienne de la liberté individuelle.

Ainsi seront-ils de ceux qui sauront faire entendre leur voix et résister à la propension bureaucratique d'une mainmise du chiffre sur l'esprit, de la technocratie comptable sur le droit.

Il faudra encore savoir rompre avec cette réserve inculquée, qui ne doit être qu'individuelle et non point collective sauf à confiner chacun à la résignation, pour exiger que la justice, l'institution judiciaire et seulement l'institution judiciaire, ait les moyens de son indépendance dans l'exercice de ses missions au nom du peuple français et pour le bien commun.

La communauté des Avocats Toulousains a soutenu sans hésitation la Tribune courageuse qui pour la première fois dénonçait une justice à bout de souffle dont les acteurs du quotidien sont en détresse éthique.

Et pour conclure, sur une note positive, je voudrais vous assurer de ce que notre communauté sera là encore, n'en doutez pas, chaque fois qu'il sera question de défendre notre idéal de justice et la seule sentence qui vaille : « *l'homme est condamné à être libre* »<sup>10</sup>.

Notes :

1. *Albert CAMUS – l'homme révolté.*
2. *La Cantatrice chauve première pièce de Eugène Ionesco (théâtre de l'absurde)*
3. *William Shakespeare / La vie et la mort du roi Richard II*
4. *Art. P III de Boileau*
5. *Honoré de Balzac – les illusions perdues*
6. *La chute de la maison USHER – Edgar Allan POE (nouvelle 1839)*
7. *Ray BRADBURY -Usher 2 (The Martian Chronicles - 1950)*
8. *Tableau de Nicolas Loir de 1666 – Allégorie du progrès – collection département des peintres*
9. *CEDH 9 juin 2022 X.LUCAS C/ France n°15567/20*
10. *Jean-Paul SARTRE - L'existentialisme est un humanisme - 1946*